

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 55 (1929)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

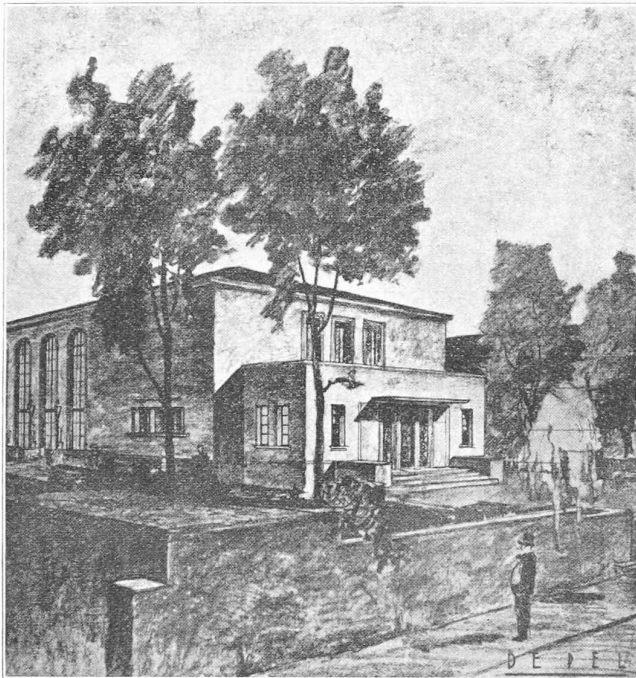
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

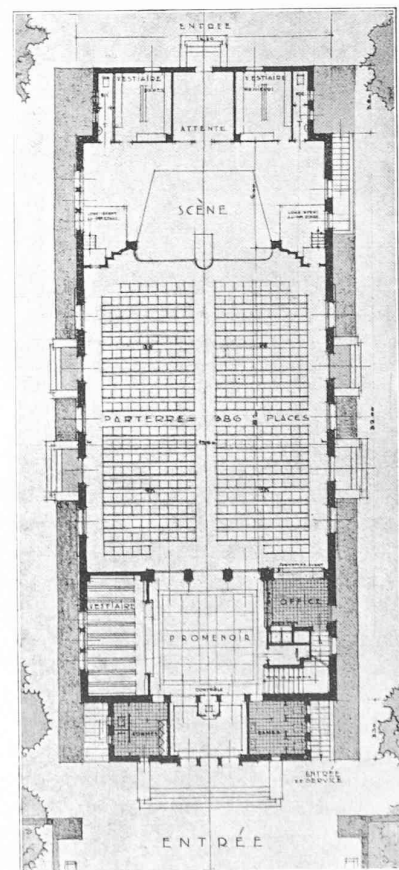
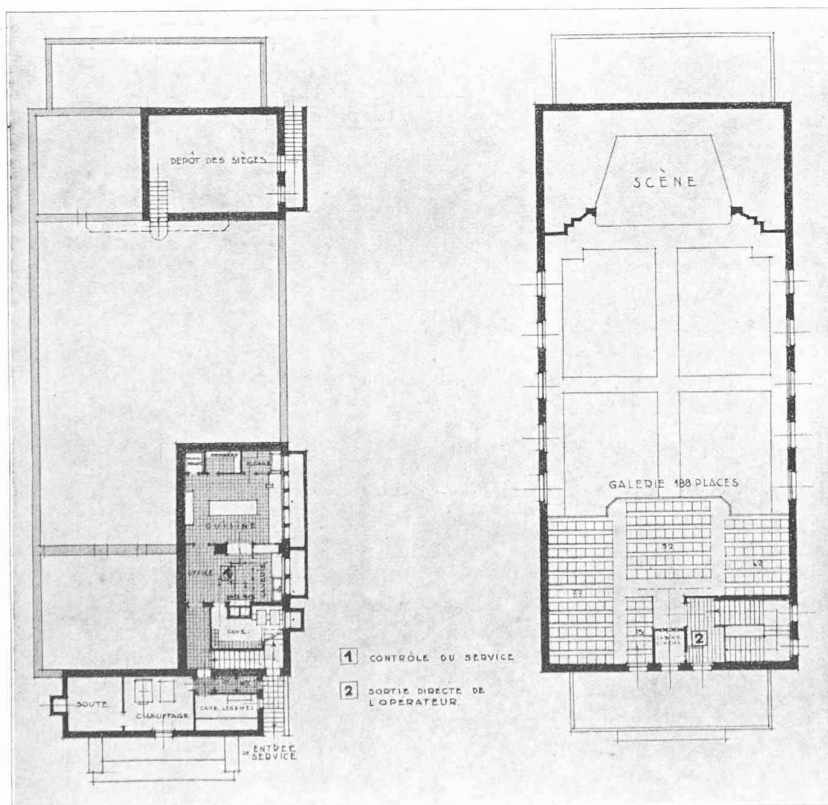


CONCOURS POUR UNE GRANDE SALLE
A LA TOUR DE PEILZ

1^{er} rang, projet «De Pel», de M. Eug. Mamin,
architecte, à Lausanne.

Plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et de la galerie.

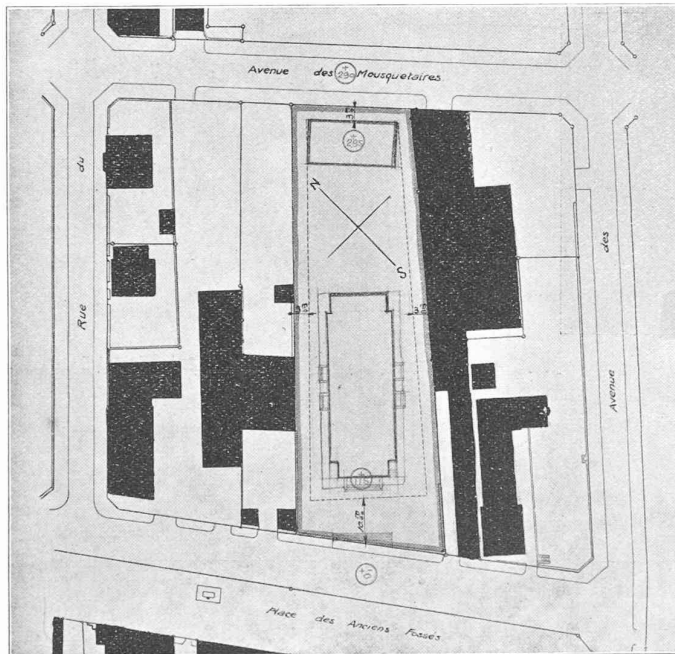
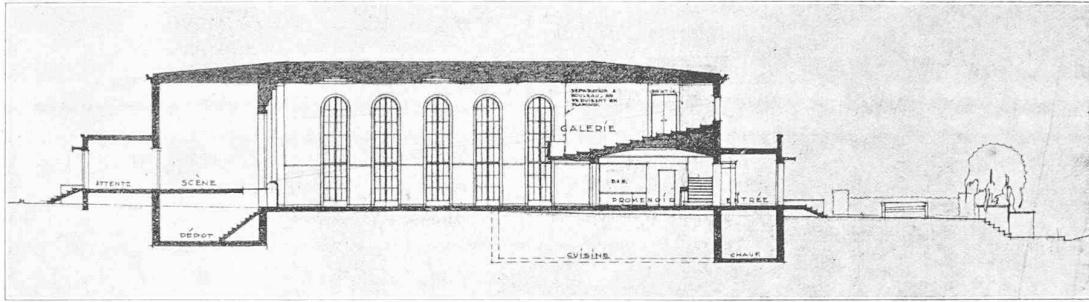
Echelle 1 : 400.



tandis que ce serait un non-sens économique de faire subir ce changement de rôle à une usine hydraulique à accumulation. L'appréciation des raisons qui militent pour ou contre le choix d'une des deux solutions implique donc la considération de motifs d'ordre économique et politique, même au cas où la question a été tranchée «arithmétiquement» par la méthode de calcul décrite ci-dessus.

Concours d'idées pour la construction d'une Grande Salle, à La Tour de Peilz.

Ce concours d'idées était ouvert entre les architectes de nationalité suisse, régulièrement établis dans le district de Vevey depuis cinq ans au moins, ainsi qu'aux architectes, bourgeois de la commune de La Tour-de-Peilz, établis en Suisse.



CONCOURS
POUR UNE GRANDE SALLE
A LA TOUR DE PEILZ

1^{er} rang,
projet de M. Eug. Mamin.

Coupe longitudinale. — 1 : 400.

Plan de situation. — 1 : 500.

Étaient demandés : A. Une grande salle pour réunions publiques, conférences, concerts, spectacles, banquets, cinématographe, expositions, soirées dansantes, devant contenir 500 à 600 places assises de $0,52 \times 0,75$ m. et être assez grande pour que l'on puisse y servir environ 300 couverts. Il est désirable que la grande salle puisse, le cas échéant, être divisée en deux, laissant disponible 250 à 300 places. Une galerie pouvait être prévue. — B. Une scène de 6 m. de profondeur au minimum, avec espace pour décors. — C. Les dépendances de la salle, soit : des vestiaires, des W.-C. et toilettes pour dames et messieurs. — D. Les dépendances de la scène, soit : salle d'attente, vestiaires et toilettes pour dames et messieurs. — E. Une cuisine et ses dépendances (office, laverie, cave, etc.). (Les locaux sous lettres D et E doivent être accessibles directement de l'extérieur.) — F. Un local pour entreposer les chaises de la grande salle. — G. Un local pour chauffer central et soute à combustible. Une partie des locaux peuvent être aménagés en sous-sol, qui devra être clair et bien aéré.

Le bâtiment devra être traité simplement, son coût ne devra pas dépasser la somme de 150 000 francs, terrain et ameublement non compris.

Extrait du rapport du jury.

Le jury nommé par la Municipalité pour juger le concours d'idées ouvert en vue de la construction d'une Grande Salle à La Tour-de-Peilz était composé de :

MM. Charles Thévenaz, Georges Mercier, Frédéric Godet, architectes à Lausanne ; MM. Adolphe Burnat, architecte, syndic de La Tour-de-Peilz, et Charles Herter, ingénieur à La Tour-de-Peilz.

Suppléants : M. Frédéric Gilliard, architecte à Lausanne, et M. Louis Richon, comptable à La Tour-de-Peilz.

Il s'est réuni le mardi 29 janvier 1929.

Il a pris connaissance des trois différents terrains proposés pour l'établissement de la Grande Salle et a fait à leur sujet les déclarations suivantes :

1. Terrain situé entre l'avenue de Traménaz et la voie ferrée. — 2. Terrain Pfeiffer. — 3. Terrain Chappuis.

Le premier de ces terrains a paru au jury insuffisamment dévesti par une rue à trafic intense et trop rapproché du chemin de fer, sérieux inconvénient pour certaines manifestations.

Le second terrain a été trouvé trop vaste, fait entraînant des opérations onéreuses et laissant des soldes difficilement utilisables après la construction d'une grande salle.

Le jury, par contre, s'est arrêté sans hésitation à l'achat du terrain Chappuis. Sa situation en bordure de la promenade des Anciens Fossés permet son développement à l'occasion de kermesses et de manifestations importantes. Son accès au nord par l'avenue des Mousquetaires rend son double dégagement particulièrement avantageux.

C'est pour cette raison que le jury, à l'unanimité, a décidé de proposer à la Municipalité de ne tenir compte que de cet

emplacement pour la construction de la future Grande Salle, à l'exclusion des deux autres.

Réuni ensuite dans la Maison de commune, il a pris connaissance du projet de programme et, après y avoir apporté quelques modifications de détail, l'a admis dans son ensemble et a décidé l'ouverture immédiate du concours, avec retour des projets en mains de la Municipalité pour le 11 mai 1929 à 18 heures. Il a décidé en outre de se réunir le 15 du même mois en une nouvelle séance pour procéder au jugement.

MM. Thévenaz et Mercier, tous deux architectes à Lausanne, ayant été empêchés d'assister à cette nouvelle réunion, il a été fait appel aux deux suppléants, MM. Frédéric Gilliard, architecte à Lausanne, et Louis Richon, comptable à La Tour-de-Peilz. Le jury nomme son président en la personne de M. Ad. Burnat, syndic de La Tour.

[Le jury a constaté que tous les projets présentés sont arrivés à l'échéance, à l'adresse de la Municipalité, et a relevé l'envoi de 17 projets, qui ont été exposés dans la salle du Conseil communal, à La Tour-de-Peilz.

Après un examen individuel des projets exposés, le jury procède à une première élimination de quatre projets.

Après un examen plus approfondi des projets restés en présence, le jury décide d'éliminer au deuxième tour cinq projets.

Sont éliminés au troisième tour et quoique présentant de sérieuses qualités, deux projets.

Restent en présence six projets que le jury a examinés en détail. Ce sont :

« *De Pel* ». — Bon projet, répondant au programme. Dégauchements spacieux, malheureusement obstrués par la caisse, qui pourrait être placée ailleurs. Bonne disposition des vestiaires, de l'escalier unique conduisant à la galerie et de l'office. Bonne disposition des services de la scène, au niveau de celle-ci, et aménagement judicieux du mobilier de la salle. Portes de secours bien distribuées. Les services au sous-sol, quoique réduits, sont complets. Simplicité de la forme extérieure. Composition trop sommaire, susceptible d'être remaniée et mieux adaptée au cadre. Sous la forme présentée, les façades ont une apparence trop étrangère au milieu. L'auteur du projet a, comme la plupart des concurrents du reste, placé la salle dans la meilleure situation possible par rapport au terrain, laissant au nord une partie utilisable pour d'autres fins.

(A suivre.)

L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères,

par M. L. ARCHINARD, Ingénieur en chef du Service des travaux de la ville de Genève.

(Suite et fin.)¹

Description du système Beccari.

Les ordures ménagères sont enfermées dans des cellules pourvues d'une entrée pour l'air extérieur; elles sont laissées à elles-mêmes dans ces cellules jusqu'à ce qu'elles soient complètement transformées. L'opération se fait avec production de chaleur et la température monte dans la masse jusqu'à une limite qui varie avec la composition des ordures et la contenance des cellules, pour redescendre ensuite lorsque la réaction est terminée. Il se produit un liquide qui, versé sur une nouvelle charge d'ordures, active le début de la réaction.

Les cellules doivent donc être protégées contre les pertes de chaleur; elles doivent également être construites de façon que l'air extérieur puisse pénétrer dans toute la masse d'ordures

et que l'on puisse récolter le liquide produit pendant la transformation.

Les essais faits en Italie ont montré que les cellules de 15 à 20 m³ donnent le meilleur résultat. On peut cependant employer des cellules plus petites, par exemple de 3 à 5 m³, pour un immeuble, mais la température s'élève moins haut et le fonctionnement est peut-être un peu moins sûr.

La ville du Locle a installé une cellule d'essai de 13 m³ qui, jusqu'ici, fonctionne parfaitement bien. Il était tout particulièrement intéressant d'étudier la marche du procédé dans cette localité du haut du Jura, où la température descend en hiver jusqu'à -20° C.

La cellule du Locle est construite avec des parois doubles séparées par un matelas d'air. A l'intérieur est disposé un revêtement en briques creuses favorisant la répartition de l'air entrant par une ouverture pratiquée au bas de la cellule. Le toit et la porte sont également doublés, mais il semble que dans un climat plus élément cette précaution ne serait pas nécessaire. Un petit puisard permet de récolter les liquides.

La marche du procédé, contrôlée à l'aide de thermomètres plongeant dans la masse d'ordures, a été jusqu'ici parfaitement régulière. La température s'élève, dès le début, très rapidement et atteint en 12 jours 45° à 60°, suivant la composition des ordures, puis redescend rapidement d'abord, puis plus lentement pour rester finalement à peu près constante.

L'examen des courbes de température donne l'impression que la réaction est terminée en 12 jours et qu'ensuite la masse se refroidit purement et simplement jusqu'à un minimum qui dépend du pouvoir isolant des parois.

Ce détail a son importance et devra être soumis à un examen spécial. Si, en effet, la transformation est terminée, ou à peu près, au bout de 12 à 15 jours, de telle sorte qu'à ce moment déjà les ordures puissent sans inconvénients être extraites des cellules, le nombre de ces dernières sera bien moindre que s'il faut réellement les y laisser 45 jours. Il en sera de même des frais d'installation et des terrains occupés.

L'examen des courbes de température montre également qu'il est important d'arroser la masse d'ordures avec le liquide produit pendant la transformation. A chaque arrosage correspond un accroissement de température. Même pendant la période de refroidissement l'arrosage ralentit ce dernier.

Le début de la réaction paraît être retardé de quelques jours, lorsque la charge n'a pas été arrosée. Quoiqu'il en soit, les ordures sortent de la cellule sous la forme d'un terreau ne donnant plus d'odeurs désagréables et pouvant être comparé, en tant qu'engrais, à un bon fumier de ferme. Au point de vue bactériologique, il semble être inoffensif; cependant, lorsque les ordures contiennent des bacilles spécialement dangereux ou difficiles à détruire, lorsqu'elles proviennent, par exemple, de sanatoria, le résultat resterait peut-être quelque peu incertain et, dans ce cas, seule l'incinération donnerait une sécurité complète.

Nous ne pouvons pas donner d'indications sur le prix de revient du procédé Beccari, mais il ne paraît pas devoir coûter plus cher que l'incinération ou les autres moyens utilisés pour la fabrication d'engrais. Il a, il est vrai, l'inconvénient de nécessiter beaucoup de place pour la construction des cellules, mais il donne un terreau beaucoup plus facile à vendre que les gadoues vertes.

Nous regrettons de ne pouvoir donner sur cette partie de la question plus que des résultats d'essai, mais il nous a paru intéressant de les citer tels quels. Ils pourront être, nous le croyons, une indication utile pour ceux qui sont, comme plusieurs de nos villes suisses, préoccupés par la nécessité de trouver un moyen relativement bon marché de supprimer les inconvénients des ordures ménagères.

¹ Voir *Bulletin technique* du 29 juin 1929, page 149.